

Gouvernement du Québec

**Décret 169-2009, 4 mars 2009**

CONCERNANT la nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1) prévoit que le conseil d'administration de la Société est composé notamment de huit membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme, parmi les membres du conseil d'administration, le président du conseil;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 682-2005 du 29 juin 2005, monsieur Pierre B. Lafrenière a été nommé membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 682-2005 du 29 juin 2005, messieurs André Côté et Claude Dulude ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 682-2005 du 29 juin 2005, monsieur Michel Deschamps a été nommé membre du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE deux postes de membre du conseil d'administration sont actuellement vacants et qu'il y a lieu de les pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE monsieur Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec, soit nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur André Côté, premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec;

— monsieur Claude Dulude, vice-président principal aux opérations commerciales, Investissement Québec;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec;

— monsieur Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Michel Deschamps;

— monsieur Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales et directeur général de FIER Partenaires, Investissement Québec;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

51285